



AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES

CADRE DE SANTE PARAMEDICAL FILIERES INFIRMIERE et MEDICO-TECHNIQUE

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours Interne sur titres de Cadre de Santé Paramédical dans les filières infirmière et médico-technique.

Textes de base

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

Conditions d'accès

- Ce concours est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n°2010-1139 du 29 septembre 2010 et n° 2011-746 et 748 du 27 juin 2011, du décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière, le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière, le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière et le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière comptant au 1er janvier 2024 au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités.
- Peuvent également être candidats les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Nombre de postes

- 1 poste dans la filière d'infirmière
- 1 poste dans la filière médico-technique

Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 10 AOÛT 2026	Admission : A compter du 3 SEPTEMBRE 2026
Le Directeur arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 6 du décret du 26 décembre 2012 susvisé.	La sélection des candidats repose sur une analyse : - de la complétude du dossier reposant sur la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux - des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical. La liste des candidats définitivement admis est établie sur proposition du jury par ordre de mérite par filière et par spécialité.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir en **5 exemplaires (1 original + 4 copies)**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées),
- un projet professionnel.

Les pièces suivantes en **un seul exemplaire** :

- la copie du diplôme de cadre de santé, titres de formation, certificats et équivalences dont le candidat est titulaire,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- éventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Période et modalités d'inscription

- Dépôt des dossiers de candidature : **du 3 juillet 2026 au 3 août 2026 inclus**
 - Soit par **voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi) ;
 - Soit **déposé en main propre au bureau 340 de la Direction des Ressources Humaines** de l'établissement :

à

Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépôt
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 3 juillet 2026
Pour le Directeur,
Fanny GAUDIN



Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif – 3 rue contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr